

DEC210771DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-François CRETAUX, Mme Isabelle DADOU, M. François LACAN, M. Bertrand DARLY et Mme Agathe BARITAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5566, intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), dont le directeur est Frédéric MARIN ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François CRETAUX, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX, délégation est donnée à Mme Isabelle DADOU, directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX et de Mme Isabelle DADOU, délégation est donnée à M. François LACAN, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX, de Mme Isabelle DADOU et de M. François LACAN, délégation est donnée à M. Bertrand DARLY, responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François CRETAUX, de Mme Isabelle DADOU, de M. François LACAN et de M. Bertrand DARLY, délégation est donnée à Mme Agathe BARITAUD, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08/02/2021

Le directeur d'unité  
Frédéric MARIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.